

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2024**

Madame le Maire débute la séance et propose la candidature de Madame THOMAS-DURIER en qualité de secrétaire de séance.

Madame THOMAS-DURIER procède maintenant à l'appel des participants. Jeanne BECART « présente », Quentin LEFEBVRE « présent », Béatrice BODIN « présente », Thierry MARI « présent », Cécile PONY-VIGIER « absente » est représentée par Jeanne BECART, Bruno GUERRA « présent », Charlotte BAQUET « présente », Philippe MONNERET « absent » est représenté par Catherine OLIVA, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE « présente », Grégoire VERSPIEREN « présent », Catherine OLIVA « présente », Terence PERROD « présent », Sophie RECHSTEINER « présente », Vincent GIRARD « présent », Sylvie THOMAS-DURIER « présente », Jihad EL AHMAR « présent » Solène ALLANIC « présente », Julien GROSSIORD « présent », Emilie BRIAND « arrive » (prend part au vote à compter de la délibération n°3), Jean-Louis DE OLIVEIRA absent est représenté par Grégoire VERSPIEREN, Jennifer BOUAZIZ absente est représentée par Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Emmanuelle FERLA « présente », Romain COYARD « présent », Yves MENEL « présent », Benoît BAS « présent », Yann BURSTEIN « présent », Agnès DUMONT « présente », Laurence DERMAGNE « présente », Grégory DEBAUVE « absent » est représenté par Yves MENEL, Isabelle LE MADEC « présente », Philippe HERZOG « présent ».

01 ADMINISTRATION GENERALE

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024
PRISE ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE
CADRE DE SA DELEGATION DE SIGNATURE**

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024.

Madame DUMONT signale une erreur de syntaxe, page 6. En effet, il est écrit : « *et où Madame PINER était colistière sur la liste de la majorité* », et elle souhaiterait que soit écrit : « *ou bien encore Madame PINER colistière sur la liste de la majorité* », afin que ce soit plus lisible.

Madame le Maire remercie Madame DUMONT.

Monsieur MENEL réitère, au nom du groupe Unis Pour Garches, leur demande de retransmission des conseils municipaux en ligne, que ce soit en direct ou en différé, car ils estiment que cela représenterait une plus-value pour les Garchoises et les Garchois qui souhaitent participer à la vie municipale. Il pense cependant que la réponse de Madame le Maire sera négative.

Madame le Maire indique qu'elle lui donnera sa réponse lorsqu'il aura terminé son intervention.

Monsieur MENEL s'adresse à Madame le Maire et à chacun de ses colistiers et élus ici présents, il indique que leur attitude n'est pas républicaine concernant les invitations aux élus du groupe Unis Pour Garches aux manifestations et événements divers. En effet, Madame le Maire se rend à ces manifestations, accompagnée d'un ou deux adjoints, de conseillers municipaux, mais il s'avère que leur groupe n'est jamais informé de ces événements, ce qui n'est pas un fait nouveau. Il estime qu'une attitude républicaine consiste à inviter les élus d'Unis Pour Garches aux diverses manifestations, et précise d'ailleurs qu'ils ont pratiquement autant de voix que le groupe de la majorité. D'autre part, en ce qui concerne les publications sur Facebook, il explique que les groupes d'opposition peuvent demander la publication de leur tribune sur les réseaux sociaux officiels de la Ville conformément à l'article L2121-27-1 du CGCT. Si ces réseaux sont une extension du bulletin municipal papier, les mêmes règles d'équité s'appliquent. En l'absence de charte ou de règlement intérieur, le principe général d'égalité et de pluralisme prévaut, il précise qu'il s'adresse également à la déontologue pour ce sujet-là.

Madame le Maire répond qu'elle n'a aucune objection à ce que la tribune du groupe Unis Pour Garches figure sur le site de la Ville. En ce qui concerne le manque d'information vis-à-vis du groupe Unis Pour Garches pour les manifestations et événements, elle prend note des remarques de Monsieur MENEL et lui précise qu'elle donnera une réponse ultérieurement. Elle ajoute que la démocratie est comme l'esprit républicain auquel Monsieur MENEL se réfère, à savoir que cela exige de la part de tous les élus un minimum de savoir être. Or, malheureusement, elle n'est pas certaine que Monsieur MENEL soit toujours dans cet état d'esprit. Elle évoque des réceptions auxquelles Monsieur MENEL était invité au cours desquelles celui-ci n'était pas très correct à l'égard des élus de la majorité. Cependant, elle précise à Monsieur MENEL que s'il est capable d'avoir un état d'esprit républicain, elle ne voit aucune objection à lui envoyer des invitations qui font, par ailleurs, l'objet d'une large communication sur tous les réseaux de la Ville que Monsieur MENEL consulte fréquemment. Elle explique ensuite à Monsieur MENEL qu'elle ne souhaite pas ouvrir de débat sur ce sujet.

Madame BAQUET explique que ces réunions sont souvent l'aboutissement d'un important travail des services de la Ville. Elle ajoute à l'attention de Monsieur MENEL qu'elle se souvient s'être fait insulter et souhaiterait que Monsieur MENEL et son groupe soient simplement agréables et polis avec les élus de la majorité.

Madame DUMONT souhaite revenir sur le fond du sujet.

Madame le Maire l'interrompt et lui précise qu'ils vont continuer l'ordre du jour.

Madame le Maire réitère sa réponse, à savoir qu'elle prend note de la remarque de Monsieur MENEL et qu'elle lui répondra ultérieurement. D'autre part, elle demande aux élus de prendre acte des décisions qu'elle a prises dans le cadre des délégations de signature. Il est donc pris acte de l'ensemble de ces décisions. Elle met ensuite aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 septembre 2024. 7 abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour

BRIAND Émilie	Absente
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Téreence	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	S'abstient
BOSSET Sylvie	S'abstient
BAS Benoit	S'abstient
BURSTEIN Yann	S'abstient
DUMONT Agnès	S'abstient
DERMAGNE Laurence	S'abstient
DEBAUVE Gregory	S'abstient
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

02 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE GARCHES A LA PROTECTION COMPLEMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX (PREVOYANCE ET COMPLEMENTAIRE SANTE) AU 1^{ER} JANVIER 2025

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que les employeurs publics territoriaux peuvent participer à titre facultatif, depuis le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), et que cela devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les risques prévoyance, et à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les risques santé. La Ville de Garches, quant à elle, a souhaité s'engager dans la participation aux risques prévoyance et aux risques santé, à compter du 1^{er} janvier 2025. Aucune mutuelle n'est pour l'instant proposée par la Ville, en effet les agents ne le souhaitaient pas car beaucoup

d'entre eux avaient déjà une mutuelle. Cependant, une réflexion est en cours concernant la mise en place d'une mutuelle qui serait souscrite pour tous les agents. Pour la Ville de Garches, l'estimation faite au 1^{er} octobre recense 372 agents concernés. En ce qui concerne les tarifs, pour les risques prévoyance la participation sera de 7 € bruts mensuels à compter du 1^{er} janvier 2025, ce chiffre étant prévu dans le décret de 2022. Pour les risques santé, la participation pour les catégories A et B sera de 15 € bruts mensuels, et pour la catégorie C de 30 € bruts mensuels à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle précise que cette participation sera une expérimentation pour l'année 2025.

Madame le Maire explique que ces propositions ont fait l'objet de contacts et de négociations avec les représentants du personnel et qu'il a été jugé préférable de faire porter l'effort sur les risques santé plutôt que sur la prévoyance.

Madame LE MADEC indique que son groupe votera pour ce rapport. Ils souhaiteraient cependant que leur soit précisée la prise en charge par la commune d'un agent qui voudrait, malgré une couverture par la mutuelle de son conjoint, souscrire une mutuelle personnelle du fait qu'il est subventionné pour une part. Elle demande si cela est possible

Madame DENIZEAU-LAHAYE répond que c'est l'un ou l'autre car il n'est pas possible d'avoir deux mutuelles.

Madame LE MADEC explique qu'il est possible d'avoir deux mutuelles.

Madame DENIZEAU-LAHAYE précise que, dans ce dispositif, si un agent est affilié à la mutuelle de son conjoint, ce n'est pas possible.

Madame LE MADEC demande pourquoi, dans ce rapport, cette anticipation est qualifiée d'expérimentale, et si la Ville souhaite ajuster les montants en fonction de l'année.

Madame DENIZEAU-LAHAYE répond que l'idée est de commencer en même temps les risques prévoyance et les risques santé, donc d'anticiper d'un an, ce qui est un avantage pour les agents. Par ailleurs, elle explique que ce dispositif a été qualifié d'expérimental car c'est la première fois qu'il est mis en place mais précise qu'il est destiné à être pérenne.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour

DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Absente
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour

MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

03 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT D'AUDIT DE L'ACFI (CIG PETITE COURONNE) SUR LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que la Ville a conclu avec le CIG de la Petite Couronne un contrat EIPRP (Service Ergonomie et Ingénierie de la Prévention des Risques Professionnels) dans le cadre duquel il est possible de conclure une convention avec le CIG pour envoyer un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection. Celui-ci a donc remis son rapport cet automne. Elle précise que c'est un document très lourd avec un recensement de l'ensemble des réglementations et mesures pouvant être mises en place. Certaines mesures sont immédiates et urgentes et d'autres peuvent être différées. Ce travail important s'associe à l'élaboration du DUERP. A la suite de ce rapport de l'ACFI, sera adopté le PAPRIPACT qui est un document mettant en œuvre les recommandations de l'ACFI, où chaque chef de service et chaque agent sauront dans quel service et à quelle échéance les préconisations figurant dans ce rapport devront être réalisées.

Madame le Maire remercie l'ensemble des services d'avoir permis à l'ACFI de travailler et de faire toutes ces recommandations.

Madame DUMONT constate que le rapport d'audit date d'il y a quelques mois et qu'il mentionnait déjà le PAPRIPACT qui est en cours d'élaboration.

Madame DENIZEAU-LAHAYE ajoute qu'il sera voté au prochain Conseil Municipal.

Madame DUMONT souhaite connaître l'avancement de ce PRAPRIPACT.

Madame DENIZEAU-LAHAYE répond que ce PRAPRIPACT représente un travail très important pour le service DRH mais qu'il est pratiquement finalisé. Dès le 6 janvier, un CST aura lieu au cours duquel il sera présenté afin de le présenter ensuite au Conseil Municipal de février.

Madame DUMONT évoque d'autre part les préconisations du rapport d'audit qui suggèrent de recruter un conseiller de prévention à temps plein, compte tenu de la taille de la mairie. Or, elle constate qu'un tel conseiller a été recruté mais qu'il n'est resté que 3 mois entre octobre et décembre 2023. Elle demande donc si un autre conseiller de prévention à temps plein allait être recruté.

Madame DENIZEAU-LAHAYE répond que dans le cadre de ses fonctions de RH, la Directrice des Ressources Humaines, qui est chargée de l'élaboration de ce document, a une parfaite connaissance de cela, c'est donc pour l'instant une de ses attributions dans le cadre de ses missions.

Madame le Maire espère des temps meilleurs qui permettront à la Ville de procéder à ce recrutement.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique qu'ils avaient été déçus par le conseiller de prévention recruté en 2023 car il ne connaissait pas la Ville.

Madame le Maire précise que, de toute façon, ce sera toujours un agent de la Ville et ajoute que la DRH est tout à fait capable de voir les difficultés afin de pouvoir apporter des améliorations.

Madame DENIZEAU-LAHAYE indique par ailleurs qu'ils travaillent beaucoup avec les syndicats et les chefs de service qui leur font remonter les problèmes qui sont tout à fait différents d'un service à l'autre.

Madame le Maire indique qu'il est pris acte de ce rapport.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour

BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Tércence	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour

BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

04 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DE REGIME INDEMNITAIRE DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que, conformément aux textes, la Ville avait mis en place pour la Police municipale une indemnité spéciale mensuelle de fonction et une indemnité d'administration et de technicité. Cependant, un texte de 2024 a apporté des modifications et, désormais, le même régime s'applique pour les agents de Police municipale et pour les agents de la Ville. Il leur sera donc versé l'ISFE, l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement, comme les agents de la Ville.

Monsieur HERZOG évoque la page 10 de l'annexe qui mentionne une liste de professions exclues de ce dispositif et demande quelle est la raison de ces exclusions.

Madame le Maire répond que la liste n'a pas été modifiée et ajoute que la prime d'installation n'existe plus à ce jour.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour

PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour

PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

05 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR L'ANNEE 2024

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que le Conservatoire employait un agent qui faisait 16 heures hebdomadaires, il est donc proposé de supprimer ce poste pour créer un poste d'agent à temps complet, soit 20 heures hebdomadaires. D'autre part, il est proposé de créer un emploi de coordonnateur de l'enquête de recensement et de supprimer deux postes d'agents recenseurs. Elle précise que le recensement peut être exercé par des agents municipaux. La rémunération des agents recenseurs est de 1,90 € par bulletin individuel rempli, 2,00 € par feuille de logement remplie, 0,50 € par dossier d'immeuble collectif, 4,50 € par bordereau de district, et 60,00 € pour deux séances de formation.

Madame DUMONT demande si ce sera toujours le même professeur d'art dramatique qui occupera le poste qui passe de 16 heures hebdomadaires à 20 heures hebdomadaires.

Madame le Maire répond que c'est effectivement le même agent qui passe à temps complet.

Monsieur MENEL indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport car ils ne sont pas d'accord sur la politique RH mais ne souhaitent pas bloquer les différents mouvements.

Madame le Maire en prend note.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 7 abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour

DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Tércence	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	S'abstient
BOSSET Sylvie	S'abstient
BAS Benoit	S'abstient
BURSTEIN Yann	S'abstient
DUMONT Agnès	S'abstient
DERMAGNE Laurence	S'abstient
DEBAUVE Gregory	S'abstient
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

06 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PLAN DE FORMATION 2025 DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que le plan de formation est un document provisoire car il est susceptible d'évoluer. Il permet cependant de donner à ce jour les grandes orientations sur les formations obligatoires et celles qui sont facultatives.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour

DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

07 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA DEMANDE D'HABILITATION A LA DGFIP POUR L'API IMPOT PARTICULIER – CALCUL DEMATERIALISE DU QUOTIENT FAMILIAL – MIGRATION DE L'API PARTICULIER VERS L'API IMPOT PARTICULIER

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique qu'il s'agit de permettre à Madame le Maire de demander une habilitation afin d'avoir accès aux données fiscales via l'interface API Impôt Particulier, en effet l'ancienne interface utilisée ne sera plus opérationnelle en fin d'année. Cette demande sera faite auprès de l'administration fiscale avec l'autorisation des familles qui souhaitent que la Ville ait directement accès à leur quotient, ce qui leur évite de faire une déclaration.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour

EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

08 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire donne la parole à Monsieur PERROD.

Monsieur PERROD explique qu'il s'agit, premièrement, de tenir compte d'une nouvelle façon de traiter l'opération du parking de la Source. Il était prévu d'avoir recours à un emprunt avec des échéances sur plusieurs années, et finalement l'opération sera réalisée via une VEFA mais sans modification du montant. Deuxièmement, en ce qui concerne les investissements, il y a des recettes supplémentaires, à savoir une subvention de la Région d'un montant d'1 million d'euros, et une hausse du montant de récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement de la Ville qui a servi pour 80 000 € à acquérir un véhicule de transport Manitou pour la voirie, et à réaliser plus de travaux et à les financer dès l'année 2024. Enfin, la troisième modification concerne des dépenses de fonctionnement qui n'étaient pas prévues en début d'année, notamment l'augmentation de la rémunération du personnel de l'Ecole des sports, et trois tours d'élection non prévus en 2024.

Monsieur MENEL constate qu'il est mentionné sur la DM n° 1 des dépenses supplémentaires pour la somme de 1 479 000 €. Il indique ne pas avoir trouvé le détail de ce montant dans l'annexe et souhaiterait avoir des précisions.

Monsieur PERROD répond que cette somme a certainement permis d'accélérer la mise en œuvre de certains travaux mais qu'il n'a pas le détail précis.

Madame le Maire précise à Monsieur MENEL que le détail de cette somme lui sera transmis et qu'il aurait été judicieux de poser la question lors de la commission.

Monsieur MENEL indique qu'il est logique de poser cette question en Conseil Municipal puisque l'ensemble des dossiers sont traités lors de la séance. Il rappelle que les élus de l'opposition travaillent à la suite des commissions et réexaminent l'ensemble des dossiers. Or, il s'avère qu'il leur manque le détail de ces 1 479 000 € qui représentent quand même une somme importante, somme qui constitue de l'argent public que son groupe estime devoir être bien dépensé.

Madame le Maire ajoute qu'effectivement le détail ne figure pas dans ce dossier mais qu'il leur sera communiqué.

Monsieur HERZOG explique que, compte tenu que son groupe a voté contre le budget primitif, il s'abstiendra donc sur cette délibération.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 2 abstentions, 7 votes contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour

PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour

PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre
BAS Benoit	Vote contre
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agnès	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre
DEBAUVE Gregory	Vote contre
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

09 FINANCES

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur PERROD.

Monsieur PERROD explique que cette délibération permet à Madame le Maire d'engager des dépenses d'investissement sur le mois de janvier 2025 sans devoir attendre le vote du budget primitif 2025 lors du prochain Conseil Municipal de février 2025, et ce, dans la limite de 25 % des crédits qui ont été investis en 2024.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour

MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour

PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

10 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur PERROD. Elle précise que le contexte est un peu particulier puisque le PLF n'est pas voté.

Monsieur PERROD précise dans un premier temps qu'il s'agit d'acter que le débat sur les orientations budgétaires a eu lieu. Il explique que, compte tenu du contexte national, les services ont pris comme point de départ le premier projet de PLF et de PLFSS qui était extrêmement rigoureux et demandait donc beaucoup d'efforts aux collectivités territoriales. Pour la Ville de Garches, le montant de ces efforts représentait environ 3 millions d'euros sur l'année 2025. Il précise que cette somme va probablement diminuer dans les prochains mois, et que les amendements et les concessions faites au niveau national par le gouvernement à certains groupes politiques avaient déjà tendance à réduire cette charge à porter par les collectivités territoriales, par exemple la hausse de 4 points des charges sur le personnel qui avait plutôt tendance à être ramenée à 2 points. Il convient donc que la Ville soit prudente et qu'elle mise sur le fait que des efforts seront probablement demandés aux collectivités territoriales. En tout état de cause, il est nécessaire que la Ville de Garches continue d'enclencher des mesures d'optimisation et d'économies afin de garder le même niveau de services pour les Garchois, tout en dépensant moins. Il est donc proposé, pour ces 3 millions d'euros supplémentaires à

trouver pour 2025, de continuer la rationalisation et l'optimisation des dépenses, sans augmenter le taux des taxes locales pour les Garchois, et en augmentant la hausse des valeurs des bases locatives, ce qui rapportera environ 1 million d'euros. Il s'agit également de maintenir le plan d'investissement pluriannuel qui était prévu, il précise que le montant pour l'année 2025 augmente légèrement puisque certains travaux prévus en 2024 n'ont pas pu avoir lieu et sont décalés à 2025 mais que le montant global des investissements n'évolue pas. La Ville doit par ailleurs prendre en compte l'augmentation du coût de la Police municipale qui, en 2024, a été mise en place uniquement en fin d'année, cette augmentation représente donc environ 400 000 € pour 2025. D'autre part, il précise que tous les services ont reçu des consignes d'optimisation des dépenses et que les remplacements ne seront pas systématiques. Pour 2025, la Ville est donc dans un état d'esprit de sérieux budgétaire.

Madame le Maire ajoute que ce rapport d'orientations budgétaires a été réalisé au moment où les orientations qui ressortaient du PLF 2025 démontraient que les voix des élus et des collectivités avaient été entendues. Néanmoins, la Ville a gardé cette hypothèse haute, plus difficile pour elle, afin de se préserver des bonnes surprises éventuelles, et pour avoir la meilleure gestion possible des deniers publics.

Madame LE MADEC remercie pour cette présentation et pour les documents fournis par les services qui étaient bien documentés. Elle constate que ce ROB met en lumière les difficultés qui s'annoncent pour 2025, en détaillant les charges supplémentaires et les recettes amoindries que la Ville devra supporter. Cependant, l'exercice serait possible en se contentant d'une augmentation des bases locatives, sans toucher au taux des taxes communales non modifié depuis mars 2018. Cela signifie qu'il faudra trouver près de 2 millions d'euros d'économies en fonctionnement, et 900 000 € de financement en investissements pour équilibrer ce budget envisagé pour 2025. Les pistes proposées semblent se concentrer sur l'optimisation des charges salariales, des consommables, et ceci sans renoncer aux ambitions de la commune en matière d'investissement, de qualité de services au public, au soutien du tissu associatif, et en poursuivant la démarche volontariste en matière de développement durable. Les conséquences de ces choix se traduiraient principalement par la dégradation de la capacité d'autofinancement de la Ville et des ratios financiers de gestion des finances de la commune. Elle demande si, en l'espèce, il est vraiment prudent, devant les enjeux de demain, de s'autoriser ce gel des taux communaux. Enfin, page 25 de l'annexe, dans le tableau des trajectoires financières, elle constate que la dette est restée inchangée pour 2024, alors qu'elle devrait avoir diminué du montant de ce qui a été remboursé. En effet, elle ne pense pas que la Ville ait à nouveau fait des emprunts.

Monsieur PERROD répond à Madame LE MADEC que, sur le fond, ses remarques sont tout à fait en ligne avec les orientations budgétaires de la Ville. Il précise que c'est un choix politique fort et assumé de ne pas augmenter les taux des impôts des Garchois l'année prochaine, et de trouver d'autres sources de financement afin de boucler le budget. Il indique que la Ville n'est pas à l'abri d'avoir de bonnes surprises et qu'elle a choisi un scénario extrémiste dans les économies à réaliser. En ce qui concerne les consommables et l'énergie, il explique que beaucoup d'investissements ont été réalisés les années précédentes sur la sobriété énergétique qui vont permettre à la Ville de réduire considérablement la facture, notamment en 2025. Il évoque ensuite la somme de 2 millions d'euros maximum à aller chercher, et précise qu'en enlevant la sobriété énergétique, la Ville sera bien en-dessous. Donc, sur un budget d'environ 40 millions d'euros, la Ville est sur un ratio qui est en-dessous de 5 %, elle est donc tout à fait capable de faire ces économies.



Monsieur MENEL remercie pour toutes les informations économiques nationales, régionales et européennes, et pour les informations intéressantes sur Garches et les comparatifs avec les strates de communes, ce qui permet de faire du benchmark. Il remercie également les services d'avoir effectué ce travail et de l'avoir bien retranscrit. Il évoque la politique nationale qui est déterminante pour le budget de la Ville. Son groupe se félicite que les taux n'augmentent pas. Quant à la dette, il a également constaté l'erreur car celle-ci devrait effectivement diminuer. Il ajoute qu'ils attendent maintenant de voir le budget puisque c'est le plus important. Il évoque ensuite la prochaine délibération sur le Plan Pluriannuel d'Investissement qui fait état d'énormes dépenses, il estime qu'en matière d'économies dans les collectivités, Garches n'est pas du tout exemplaire.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est pris acte à l'unanimité de ce débat sur les orientations budgétaires.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour

RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

11 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES CREANCES ETEINTES ET IRRECOURABLES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur PERROD.

Monsieur PERROD explique qu'il s'agit de passer certaines sommes en créances irrécouvrables pour le budget 2025 lorsque la commune estime que tout a été entrepris de manière raisonnable pour les obtenir. Le total de ces sommes s'élève à 5 000 €. Il précise que cela n'empêche pas la Ville, dans le cas où les démarches entreprises jusqu'à présent permettent d'obtenir ce remboursement, de l'accepter.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour

THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur PERROD.

Monsieur PERROD explique que le choix assumé de la Ville est de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. Il précise que, par l'augmentation des bases locatives, la Ville s'attend à des recettes supplémentaires de l'ordre d'un million d'euros pour 2025, et que le montant prévisionnel des recettes s'élève à 20 millions d'euros. Il ajoute que, comme l'a indiqué Madame LE MADEC, les taux sont constants à Garches depuis 2018.

Monsieur HERZOG indique que son groupe va voter contre le maintien de ces taux de taxe foncière qui restent encore identiques cette année. D'autre part, il explique que la prise en compte des diverses crises économiques, énergétiques, baisse des ventes immobilières, qui se succèdent depuis 3 ans et auxquelles se rajoutent cette année les crises politiques et budgétaires, se traduirait à nouveau par la hausse des tarifs des services et une acceptation de la détérioration des indicateurs financiers de la Ville. Ce choix génère, selon son groupe, une iniquité des efforts entre les Garchois au détriment des familles. Ils estiment qu'il est plus juste de relever les taux de la taxe foncière afin d'équilibrer les efforts nécessaires à la gestion de la commune sur l'ensemble de la population usagère et non-usagère des services payants de la Ville, et cela, sans obérer les capacités d'autofinancement et l'avenir de l'investissement de la commune pour faire face aux enjeux environnementaux. D'autre part, son groupe estime toujours qu'il est temps d'expliquer aux Garchois que, sans augmentation de la fiscalité locale, le budget de la Ville ne lui permet pas d'investissement lourd sans recourir à la vente de son patrimoine.

Monsieur PERROD salue la cohérence de la position sur différents sujets. Par contre, il indique être en désaccord avec la dernière phrase prononcée par Monsieur HERZOG. En effet, les dernières années ont montré que le fait d'aller chercher des subventions auprès des partenaires de la Ville, Région et Département, a permis principalement de financer les travaux.

Monsieur HERZOG répond que, selon la prospective faite concernant les réductions sur les grosses collectivités qui sont également les financeurs de la Ville, son groupe pouvait supposer qu'il serait plus difficile, en tout cas à l'avenir, d'aller chercher ces subventions.

Madame le Maire indique qu'il faut se poser la question de la nature des investissements. Elle précise que les travaux entrepris par la Ville de Garches étaient vraiment nécessaires, ils résultent d'un état déplorable des réseaux et ont permis de reprendre également les voiries qui n'étaient pas très bien entretenues. Elle explique par ailleurs que ces travaux sont de vrais investissements qui sont réalisés pour 30 ans et que cela fait partie du patrimoine de la Ville. Elle ajoute que la commune a travaillé sur son patrimoine pour l'entretenir et faire en sorte qu'il puisse bien fonctionner et durer. Enfin, elle indique que ces travaux sont utiles pour les Garchois.

Monsieur HERZOG répond qu'ils discutent simplement de la manière dont ces travaux sont financés.

Madame le Maire indique avoir entendu au sein de cette assemblée que ces travaux sont toujours financés par les impôts, ce qui est effectivement le cas. En effet, les impôts de la Ville

font vivre la Région, le Département, et la Métropole. Elle précise cependant qu'elle préfère que les impôts reviennent à Garches plutôt qu'ils financent des projets ailleurs.

Monsieur MENEL constate encore une fois que les taux sont votés avant que le budget soit voté. Or, son groupe souhaite voter le budget avant car ils estiment que les taux sont la conséquence du budget. La méthode ne leur paraît donc pas du tout orthodoxe.

Madame le Maire répond que les orientations budgétaires sont une préfiguration du budget et qu'il est donc possible de voter d'ores et déjà les taux. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 2 votes contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour

EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote contre
HERZOG Philippe	Vote contre

**DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DU PROGRAMME
PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2024-2026**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI précise que c'est l'avant-dernière mise à jour de cette mandature. Il explique que la Ville maintient le cap, même dans un climat éventuellement de tempête budgétaire nationale. Il précise que la commune s'est donnée les moyens, il évoque le fait d'avoir une capacité d'autofinancer les projets et ajoute qu'il faut que les projets soient possibles et que, sans les subventions que la Ville est allée chercher, elle n'aurait pas fait de projets. La Ville a adopté une approche assez patrimoniale, en réaction à un état de situation pour un certain nombre d'actions. Il rappelle ainsi que les réseaux de télécommunication, par exemple, ne sont pas la propriété de la Ville. Certaines compétences ne dépendent pas complètement de la commune, mais celle-ci a la charge de faire en sorte que les Garchois puissent disposer de ces réseaux pour répondre à leurs besoins. Il continue et explique que ce plan pluriannuel d'investissement comporte 4 thématiques qui avaient été fixées dès le début de la mandature. En premier lieu, le plan de mobilité douce avec les travaux d'infrastructure et d'enfouissement. Pour rappel, c'était une stratégie d'opportunité car il n'était pas envisageable pour la Ville de rénover les réseaux en-dessous des routes sans refaire ces routes. Ce poste est important dans ce plan de 12,6 millions d'euros, il représente 6,5 millions d'euros sur 3 ans glissants, soit plus de 50 % du Plan Pluriannuel d'Investissement. D'autre part, la Ville a travaillé sur la déperdition d'énergie, il explique qu'un enjeu très important sur le plan économique et environnemental est celui de la souveraineté énergétique, c'est-à-dire comment faire pour ne pas dépendre du prix de l'électricité ou du gaz qui n'est pas du tout maîtrisé et qui va affecter les budgets de la Ville. La solution est de moderniser le patrimoine afin d'essayer de baisser la consommation de cette énergie, voire essayer de développer une politique dans le cadre de la ZAE nR, de l'accélération des énergies renouvelables, afin de donner de l'autonomie à la Ville et de l'énergie qui n'est plus coûteuse en termes de fonctionnement. Ce lot représente donc 600 000 €. Il précise qu'avec ce budget la Ville a étudié un certain nombre d'actifs de son patrimoine tels que l'école Pasteur, le gymnase Bodin, l'espace Aquaforme, pour les faire entrer dans des programmes de modernisation. Des études ont donc été lancées avec des partenaires afin de définir les actions à réaliser, notamment la MGP avec qui la solarisation d'un certain nombre de bâtiments communaux est étudiée pour pouvoir leur faire produire de l'énergie. Il évoque ensuite un autre enjeu important, qui a d'ailleurs été prouvé par les récentes pluies et inondations, qui est celui de la nécessité d'imperméabiliser les sols. Pour cela, la Ville a quelques outils, l'un d'entre eux est le PLU qui permet de savoir comment les constructions sont réalisées à Garches, et quelle est la densité de bâti sur le territoire foncier, ce travail a d'ailleurs été fait plusieurs fois par les services et plusieurs modifications du PLU ont été réalisées. Cet axe-là se traduit concrètement par la mise en place de cours végétalisées sur l'école Saint-Exupéry, ce qui avait déjà été fait sur l'école Ramon, et par la poursuite de la réhabilitation de tous les squares de la Ville qui sont aujourd'hui en matériaux complètement perméables et sécuritaires pour les enfants. Cet axe représente la somme d'1 million d'euros. Enfin, le dernier point est la redynamisation du cœur de Ville, ce projet est au cœur de l'actualité puisqu'il a concrètement démarré avec la rénovation de la cour des écoles et va se poursuivre avec la rénovation de la place de l'Eglise. Il évoque également la place Simone Veil et précise que le périmètre du projet est plus large que les travaux des deux premières places qui ont déjà été entrepris. Sur cet axe-là, le budget est à 4,5 millions d'euros avec des partenaires qui sont le Département, le Fonds d'Investissement de la Métropole, et le CAR qui a été signé au mois de novembre et qui a permis à la Ville d'obtenir 1 million d'euros pour pousser ce projet.

Monsieur MENEL évoque la situation politique compliquée et la situation économique qui peut se dégrader terriblement en 2025, et indique que son groupe trouve aberrante la somme de plus de 4 millions d'euros dédiée au centre-ville de Garches. Il rappelle que son groupe avait demandé, lors de la campagne électorale, de surseoir aux travaux de la place Saint-Louis pour qu'en 2026 le dossier puisse être repris et qu'un accord plus global puisse exister. Il précise que c'est l'argent du patrimoine des Garchois qui est dépensé. Il remarque également que la Ville anticipe sur 2026 alors que ce ne sera pas forcément la même équipe municipale qui gèrera la commune. Donc, en cohérence avec le vote des derniers PPI, son groupe votera contre cette délibération.

Madame le Maire rappelle à Monsieur MENEL que, selon la loi, le Plan Pluriannuel d'Investissement s'étend sur 3 ans et qu'en conséquence il concerne également l'année 2026. Elle prend note des remarques de Monsieur MENEL concernant ce PPI. Elle explique que l'investissement n'est pas le fonctionnement, et ajoute que cette place est attendue par de nombreux Garchois depuis très longtemps. Elle évoque ensuite un gros projet datant du mandat d'avant 2020, et précise qu'il a conduit à faire peser 20 centimètres de béton sur la dalle, ce qui nécessite aujourd'hui de consolider cette dalle. Elle précise à Monsieur MENEL que ce constat résulte du travail de bureaux d'études structures. D'autre part, elle indique que cette place est dans un état pitoyable, qu'elle est morte en-dehors des deux matinées de marché, et que la Ville va donc rendre cette place aux Garchois en la végétalisant. Ce sera ainsi un vrai cœur de ville que les Garchois attendent avec impatience, et d'ailleurs la maquette présentant la future place reçoit l'approbation des habitants.

Madame LE MADEC indique que ce PPI affiche toujours l'ambition de modernisation de la commune. Elle constate un glissement de l'investissement de 2024 à 2025, avec un surenchérissement du total sur la période de 500 000 €, mais ajoute que ce glissement s'accompagne d'une réduction du coût du projet de la place Saint-Louis de 1 million d'euros qui se reportent au profit de l'enfouissement des réseaux, avec 1,5 million d'euros supplémentaires. Elle indique que, par le passé, son groupe a parfois voté contre le PPI, notamment lorsqu'il ne prévoyait rien sur le logement. Cette année, comme l'an passé, en raison de la démarche générale visant à moderniser la Ville de Garches et à faire face aux enjeux du futur, son groupe s'abstiendra.

Madame le Maire remercie Madame LE MADEC. Elle met ce rapport aux voix. 2 abstentions, 7 votes contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour

DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour

MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre
BAS Benoit	Vote contre
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agnès	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre
DEBAUVE Gregory	Vote contre
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

14 ESPACE PUBLIC

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION VELIB CONCLUE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LE SYNDICAT VELIB ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LEDIT AVENANT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que cette délibération vise à poursuivre et étendre de manière plus importante la démarche de la Ville de mise en place des stations Vélib'. 2 stations ont été inaugurées, l'une à l'hôpital et l'autre à la gare. L'idée est de porter le nombre de 4 stations prévues initialement dans la convention avec Vélib' à 6 stations. Il précise que, d'après les commentaires des utilisateurs, cette démarche a rencontré un franc succès. La Ville souhaite donc poursuivre cette démarche en ajoutant 2 emplacements, à savoir rue de Suresnes et rue des Suisses.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour

MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour

PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

15 ESPACE PUBLIC

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNEE 2025 AU SIVU DE GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que cette délibération habituelle vise à remettre en place le versement pour la participation au SIVU. Cette participation est de 10 000 € et résulte d'une négociation réalisée dans les précédentes mandatures, négociation qui devient de plus en plus intéressante compte tenu que l'euro n'a plus la même valeur qu'il y a quelques années. Il ajoute que ces 10 000 € sont versés au SIVU car les Garchois utilisent le parking de la gare avec leur carte d'abonnement de stationnement de toute la ville.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	
---------------	--

	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour



BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

16 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LE SIGEIF (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE) POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique qu'il s'agit de passer une convention avec le SIGEIF qui s'occupe des enfouissements de réseaux puisqu'un certain nombre n'étaient pas prévus dans la convention initiale. Les rues concernées sont la rue du 19 janvier, rue de Toulon, avenue des Coteaux, rue de Verdun, Sente des 4 Chemins, sur lesquelles le SIGEIF va réaliser la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la Ville concernant les enfouissements de réseaux d'électricité et de télécommunication.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour



GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

17 PREVENTION - SECURITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LES BAILLEURS SOCIAUX EN MATIERE DE PREVENTION - SECURITE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GROSSIORD.

Monsieur GROSSIORD explique que l'idée est de permettre aux bailleurs et aux résidences de signer cette convention pour que la Police municipale puisse pénétrer dans les parties privées des résidences – ceci sous-entendant, bien évidemment, que les clés ont été transmises – et pour que la Police municipale puisse intervenir dans les parties communes et dans les parkings, sans avoir besoin d'être sollicitée de manière stricte. Cela peut donc, par exemple, faire partie des

rondes. Il ajoute que cette convention provient de la préfecture et qu'elle est relativement standard, c'est pour cette raison qu'il est fait mention d'une aide par un gardiennage privé. Ceci ne concerne pas la Ville de Garches mais celle-ci pourrait, si elle le souhaite, avoir recours à des gardiens privés chez les bailleurs.

Monsieur HERZOG indique que cela va dans la continuité des résolutions votées en assemblées générales de copropriétés tous les ans, résolutions selon lesquelles une autorisation est donnée à la Police nationale. Il ajoute que ce sera donc également le cas pour la Police municipale.

Monsieur BAS explique qu'en ce qui concerne les deux rapports qui ont le même sujet, il n'a pas de commentaire particulier puisque c'est assez classique et que ce sont des idées qui figuraient dans le CLSPD qu'il avait fait voter. Son groupe se félicite donc que ce soit repris. Ils se félicitent également que les problématiques de sécurité soient enfin prises en compte à Garches, malgré l'opposition de Madame le Maire et de sa DG pour la mise en place d'une Police municipale ces derniers mois. Il ajoute que son groupe votera donc en faveur de ces rapports de prévention-sécurité.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour

BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour

LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

18 PREVENTION - SECURITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LA SNCF EN MATIERE DE PREVENTION - SECURITE

Monsieur HERZOG indique que son groupe s'interroge sur la mise à disposition de la Police municipale de Garches telle qu'envisagée dans cette convention. Il leur semble normal que les agents de la Police municipale, dans le cadre de leurs patrouilles, interviennent en cas de flagrance lors de leurs passages près de la gare, mais qu'ils assument des rôles d'auxiliaires de la sûreté ferroviaire, qui est très pourvue par ailleurs, les dérange un peu. Il ajoute que la gare de Garches n'est pas un lieu particulièrement insécure de la Ville, et ils estiment dommage de devoir négliger le reste du territoire pour assurer le soutien de la sûreté ferroviaire. Pour ces raisons, son groupe s'abstiendra.

Madame le Maire précise qu'ils ne passeront certainement pas tout leur temps à la gare. Elle ajoute que la Police municipale doit parfois intervenir devant la gare, mais précise qu'elle ne sera pas un supplétif. Elle met ce rapport aux voix. 2 abstentions, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour

OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour

DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

19 ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DONNEE A LA MISE EN PLACE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE DANS LE CADRE DE L'ETABLISSEMENT DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que la Ville doit se mettre en conformité avec la loi APER relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, loi qui donne un rôle aux collectivités territoriales pour répondre aux engagements que la France a pris concernant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique qui devrait atteindre en 2030 33 % de la consommation finale brute des énergies. Pour cela, l'arsenal législatif a été complété par cette loi. Les zones d'accélération doivent donc se définir comme des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables sur lesquelles il y aurait un potentiel en termes de production d'énergie. Les porteurs de projets dans ces zones permettront une amélioration et surtout une acceptabilité des projets. Elle précise que ce dispositif vise essentiellement les communes disposant de foncier important pour l'installation d'éoliennes et de centrales solaires. La Ville de Garches, quant à elle, est moins impactée, mais elle se doit de se conformer à cette loi. La Ville a donc fait le choix que cette zone d'accélération des énergies renouvelables concerne l'ensemble du territoire de Garches, hormis les parcelles sur lesquelles se trouvent des bâtiments inscrits aux monuments historiques. Elle ajoute qu'il a été identifié, au niveau des EnR, les filières de géothermie, soit de surface soit en profondeur, les réseaux de chaleur, et le solaire, à savoir le thermique ou le photovoltaïque. Une enquête publique est prévue, ce qui n'est pas vraiment important pour la Ville de Garches puisque cela porte sur l'ensemble du territoire de la commune, mais sur d'autres communes cette consultation publique a pour but d'accompagner une meilleure acceptabilité des installations qui sont très impactantes pour certains territoires, ce qui ne sera pas le cas pour Garches. L'enquête publique débutera le 7 décembre, un dossier de concertation, dématérialisé et sur papier, sera mis à disposition, et une adresse mail sera mise en place : « Developpement.durable@garches.fr ».

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour

BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

20 ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN précise qu'il s'agit du toilettage d'un arrêté datant de 1996. Elle rappelle que la compétence déchets est une compétence qui est tenue par POLD, à la fois pour la collecte et pour le traitement des déchets, mais que les maires ont gardé la police administrative et que la Ville a donc la possibilité de toiletter cet arrêté. Elle explique que dans cet arrêté figure une définition des différentes catégories de déchets : les DMA, les OMR, les D3E, etc. Le règlement porte sur les différents types de collectes : le porte-à-porte et les points d'apport volontaire. Sont également évoquées les responsabilités élargies du producteur, le REP, à savoir que celui

qui produit doit s'occuper du traitement et de la collecte de ses déchets. D'autre part, les différentes filières sont également exposées dans ce règlement et les déchetteries sont évoquées. Elle précise d'ailleurs que les déchetteries mobiles ne sont désormais plus à la charge du Sycotm, que c'est POLD qui en a pris la responsabilité, et que la déchetterie fixe de Nanterre est également désormais à la charge de POLD. Enfin, les déchets dangereux sont évoqués dans le règlement, ainsi que le compostage. Elle précise d'ailleurs que la Ville travaille beaucoup pour que le déchet organique soit traité soit au pied de son immeuble, soit dans son jardin, en incitant au maximum au compostage. Elle explique d'autre part que, compte tenu que les villes ont également l'obligation de collecter les déchets organiques, la Ville de Garches va installer deux points d'apport volontaire pour les déchets organiques, sachant qu'il en existe un le jour du marché et que celui-ci fonctionne plutôt bien car les habitants sont demandeurs. D'autres points d'apport volontaire seront déployés au cours du premier trimestre 2025. Elle évoque enfin les différentes dispositions d'application qui figurent dans ce règlement concernant les horaires de collecte, les jours de collecte, les interdictions sur les sacs, et les différentes sanctions à l'encontre des personnes qui ne respectent pas ces obligations. Pour terminer, elle souhaite donner quelques chiffres, les OMR (ordures ménagères résiduelles) diminuent car les habitants trient mieux, par contre les EMR (emballages ménagers recyclables) augmentent en tonnage, ce qui est une bonne chose. Il est donc nécessaire de continuer et la Ville de Garches travaille en ce sens au quotidien.

Madame le Maire se réjouit que la pédagogie développée par la Ville commence à porter ses fruits.

Madame DUMONT indique avoir lu ce règlement avec intérêt. Elle a une question concernant la page 11 de ce document où il est indiqué que les bacs sont sortis une heure avant le passage de la collecte et qu'ils doivent être remis après la collecte.

Madame BODIN précise que c'est le règlement mais que la mise en application est plus compliquée.

Madame DUMONT ajoute que, compte tenu que les ordures ménagères sont enlevées à Garches le lundi et le jeudi à 14 h, il y a effectivement une incompatibilité entre la réalité et ce que demande ce règlement. Elle demande donc si ce règlement sera toiletté ou si la Ville envisage de faire une démarche auprès de POLD pour revenir aux horaires de collecte précédents, à savoir le matin. En effet, ces horaires avaient au moins l'avantage de ne pas laisser les bacs de poubelles sur les trottoirs toute la journée.

Madame BODIN répond que c'est un marché public qui a été dirigé par POLD et qu'il n'est, a priori, pas possible de changer les horaires pour le moment. Cependant, elle approuve les propos de Madame DUMONT car, effectivement, les habitants sortent leurs bacs beaucoup trop tôt, et ajoute que c'est une question de pédagogie et de citoyenneté.

Monsieur MENEL indique que c'est effectivement POLD qui mène le marché mais que c'est quand même Garches qui fait le cahier des charges et donc qui détermine les horaires de collecte.

Madame DUMONT ajoute que la collecte n'a pas lieu à 14 h dans toutes les communes.

Madame BODIN explique que c'est une histoire de répartition entre les communes et que les collectes ne peuvent évidemment pas se faire toutes en même temps. Elle ajoute que, de toute

façon, il y aura toujours un problème de citoyenneté et que les habitants sortiront toujours les bacs trop tôt.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Une abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour

FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	S'abstient
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

21 ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SIGEIF POUR L'ANNEE 2023

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que Garches fait partie des communes adhérentes du SIGEIF et qu'il s'agit de prendre acte du fait qu'ils ont fourni à la Ville leur rapport d'activité annuel pour l'année 2023.

Madame le Maire indique qu'il est pris acte de ce rapport.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour

DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

22 SPORTS

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNEE 2025 AU SIVU DU HARAS LUPIN

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GIRARD.

Monsieur GIRARD explique que le montant de la participation est équivalent à celui de l'année dernière, à savoir près de 218 000 €.

Monsieur HERZOG indique qu'il leur a été remonté par des pratiquants et des spectateurs le besoin d'un aménagement d'accueil du public couvert pour assister aux matchs, et d'un panneau d'affichage des scores. Il demande donc si ces sujets ont été mis à l'ordre du jour du SIVU ou s'ils sont prévus à moyen terme.

Monsieur GIRARD répond que la mise en place du panneau d'affichage est en cours et que la Ville a même trouvé un sponsor pour le financer. Par contre, il n'y a pas d'avancée concernant une tribune couverte, sachant que les clubs évoluent en division, que les besoins évoluent également et qu'une réflexion doit donc être menée.

Monsieur BURSTEIN évoque un sujet dont il est question depuis quelques années, à savoir les désordres sur le bâtiment. Un appel sur la garantie décennale devait être effectué et il souhaiterait connaître l'avancement. D'autre part, il avait été évoqué une renégociation avec la commune de Vaucresson puisque la part de la Ville de Garches est apparemment très importante par rapport au nombre d'utilisateurs, il demande donc des précisions sur cette négociation.

Monsieur GIRARD explique qu'il ne sait pas exactement ce qu'il en est de la décennale mais que les réparations ont été réalisées, notamment par rapport aux ruissellements d'eau. En ce qui concerne la négociation, il indique qu'effectivement la Ville participe à hauteur de 2/3 alors que le nombre d'adhérents ne correspond pas à ce montant, mais il ajoute que ceci résulte de la convention négociée initialement et sur laquelle il n'est pas possible de revenir. Cette convention tient compte de la population et pas du nombre d'adhérents.

Madame le Maire ajoute qu'il faudrait revoir toute la convention car ce sont les statuts, mais que la Ville n'a pas encore eu le temps de se pencher sur ce sujet. Elle explique par ailleurs que le SIVU fonctionne bien et précise que la question de la participation sera compliquée à faire accepter par la ville de Vaucresson, ce qui est compréhensible. Elle ne peut donner d'explication sur ce choix à l'époque du ratio de 2/3 - 1/3 qui reposait sur la population alors que ce n'est pas ce critère qui devait être déterminant, mais plutôt le nombre de personnes bénéficiant des installations du SIVU. Elle indique en outre que certaines activités concernent des personnes qui sont au-delà de Garches et de Vaucresson, notamment des Clodoaldiens, des Rueillois. Ce sujet doit donc être encore travaillé car la Ville n'y a pas renoncé, cependant il est compliqué et concerne également les relations avec une commune voisine.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour

VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Térencia	Vote pour

ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

23 SPORTS

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DES SPORTS

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GIRARD.

Monsieur GIRARD explique que ce règlement intérieur régit le mode d'accueil des enfants à l'Ecole des Sports le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Madame BOSSET tient à rappeler que l'Ecole des Sports est l'un des fleurons de la commune de Garches, et que depuis plus de 30 ans elle a fait découvrir et aimer différentes activités sportives à des milliers de jeunes Garchois. Elle rappelle également la qualité de l'équipe qui accueille et anime tous ces jeunes sportifs. Elle indique avoir lu attentivement ce règlement intérieur et s'interroge sur plusieurs points. A l'article 8, sous le titre « absences », il est écrit : « *si la directrice d'école contacte la famille pour venir chercher l'enfant en cas de maladie, une facturation adaptée sera réalisée.* » Elle imagine que c'est un copier-coller du règlement du périscolaire, et demande donc qui contacte la famille dans le cadre de l'Ecole des Sports. D'autre part, elle demande si une procédure est prévue dans le cas d'un accident pendant l'activité car ce point n'est pas mentionné dans le règlement. Et dernier point, elle rappelle que la flamme des Jeux paralympiques est venue jusqu'à Vaucresson et que la Ville de Garches accueille encore pour longtemps l'hôpital Raymond-Poincaré, spécialisé entre autres dans la prise en charge d'adultes et d'enfants souffrant de handicap. Elle estime que la Ville devrait donc avoir à cœur de jouer un rôle auprès des jeunes Garchois porteurs de handicap. Or, le règlement de l'Ecole des Sports n'aborde pas ce sujet, elle demande donc si c'est un oubli ou bien une volonté.

Monsieur GIRARD remercie Madame BOSSET pour ses questions. Il explique que la commune a des commissions préalables au Conseil Municipal qui permettraient d'échanger et de travailler sur ces sujets-là, or Madame BOSSET attend le Conseil Municipal pour poser ses questions. Il indique qu'il est malheureusement un peu tard, même si ces questions sont intéressantes.

Madame BODIN explique que, grâce aux commissions, il aurait été éventuellement possible de modifier ce règlement, ce qui n'est plus possible maintenant.

Monsieur GIRARD ajoute qu'il s'agit maintenant soit de voter pour, soit de voter contre, soit de s'abstenir, mais que l'ordre du jour du Conseil Municipal ne va pas être modifié au motif que le groupe Unis pour Garches ne travaille pas lors des commissions.

Madame le Maire explique qu'il faut simplement respecter les services qui travaillent. Elle ajoute que le groupe Unis pour Garches est rarement entendu durant les commissions alors que c'est à ce moment-là qu'il faut réagir, ce qui permettrait de prendre en compte leurs observations. En ce qui concerne la première question, elle répond que c'est évidemment le directeur qui prévient les familles, et que le mot « directrice » est simplement une erreur.

Madame le Maire ajoute que cette erreur aurait pu être corrigée lors de la commission. Elle explique que, pour ces commissions, les services sont mobilisés.

Madame DUMONT interrompt Madame le Maire et indique qu'il n'est pas toujours possible d'assister aux commissions.

Monsieur MENEL demande à Madame le Maire de se calmer.

Madame le Maire précise à Monsieur MENEL que ses propos sont ceux des hommes qui ont tendance à considérer qu'une femme est énervée quand elle parle avec un peu de véhémence pour réagir à un propos qui n'est pas forcément d'une grande pertinence, or, ce n'est pas le cas. Elle répond simplement à la question et explique, encore une fois, que ce mot « directrice » est une erreur qui aurait pu être corrigée en commission.

Monsieur GIRARD ajoute que le directeur, évidemment, notifie également les familles en cas d'accident, comme cela a déjà été le cas.

Madame BOSSET répond que ce n'est pas mentionné dans le règlement.

Monsieur GIRARD explique, encore une fois, que si cette remarque fort judicieuse avait été faite lors de la commission, ce document aurait pu être amendé.

Madame BOSSET répond qu'il leur a été expliqué que ce règlement était identique à celui du périscolaire. Elle ajoute qu'elle était présente lors de la commission et qu'elle est donc partie sur un règlement qui tenait la route.

Madame DUMONT demande si Monsieur VERSPIEREN, également en charge du handicap, fait partie de cette commission.

Madame le Maire répond qu'en ce qui concerne l'inclusion il n'y a pas de volet spécifique, mais que la Ville est capable d'accueillir et qu'elle accueille des enfants en situation de handicap.

Madame OLIVA explique que, depuis que l'Ecole des Sports existe, de nombreux enfants handicapés ont profité de cette école. Elle estime qu'il ne faut pas singulariser les enfants handicapés, notamment dans le règlement, car ce sont des *enfants* et non pas des *enfants handicapés*. Elle ajoute qu'un règlement n'est pas fait pour les enfants handicapés, ce sont des enfants comme les autres qui sont accueillis sans problème par l'Ecole des Sports.

Madame BOSSET répond que ce n'est pas le sujet mais qu'il serait judicieux que cela apparaisse dans le règlement, de la même façon qu'à l'article 11 figure une mention spéciale pour les enfants qui ont un projet d'accueil individualisé.

Madame BAQUET demande ironiquement s'il est possible de préciser dans le règlement que les enfants bruns peuvent également être accueillis...

Madame DUMONT répond à Madame BAQUET que ses propos ironiques sont de mauvais goût.

Madame OLIVA explique que les PAI, etc., sont de nature médicale, et qu'en ce qui concerne les enfants handicapés, selon leur handicap, le sujet est toujours discuté avec l'Ecole des Sports et traité directement avec les familles. Elle demande par ailleurs de ne plus mettre le titre « enfant handicapé » sur les pauvres enfants handicapés.

Madame le Maire remercie Madame OLIVA pour ses propos. Elle ajoute que c'est effectivement ainsi qu'il faut apprécier les choses, et qu'il est regrettable de se servir de ce genre de sujet pour exister. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 1 vote contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour

GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour

BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

24 SPORTS

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU SEJOUR DE LA PERIODE ESTIVALE 2025 DE L'ECOLE DES SPORTS

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GIRARD.

Monsieur GIRARD explique que les séjours d'été sont organisés, comme les années précédentes, en Mayenne. 4 séjours sont organisés au total. L'un est un séjour autour du vélo et l'autre autour de l'équitation. Cette année, le quotient familial est introduit dans le calcul du prix pour les familles. Pour le premier séjour, première semaine, les tarifs varient entre 42,00 € et 126,00 € pour les Garchois, pour la deuxième semaine, entre 34,00 € et 101,00 € pour les Garchois. Pour le deuxième séjour, première semaine, les tarifs varient entre 63,00 € et 189,00 € pour les Garchois, et pour la deuxième semaine, entre 50,00 € et 151,00 € pour les Garchois.

Madame LE MADEC indique que son groupe s'abstiendra sur ce rapport car ils estiment toujours regrettable que l'effort financier consenti par la commune, par l'adoption d'une tarification au taux d'effort, s'accompagne d'une barrière à l'entrée pour les familles les plus modestes du fait du niveau du tarif plancher. Ceci d'autant que l'Ecole des Sports n'impose aucune éligibilité et est une alternative au Centre de loisirs pour les parents non éligibles, c'est-à-dire quand l'un des deux parents ne travaille pas.

Madame le Maire rappelle que des aides peuvent être versées, notamment via le CCAS, pour aider les familles qui ne pourraient même pas supporter ce tarif plancher.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 2 abstentions, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour

BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour

COYARD Romain	Vote pour
PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

25 SPORTS

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU REVERSEMENT INTEGRAL DES RECETTES DES ACTIVITES DE LA PISCINE A L'OCCASION DE L'OPERATION « NAGER CONTRE LE CANCER » POUR L'ANNEE 2025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GIRARD.

Monsieur GIRARD explique que cette opération a généré cette année 1 141,22 € contre 620,80 € l'année dernière.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour

BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour

COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

26 SPORTS

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'AFFECTATION DES RECETTES DE L'ESPACE AQUAFORME A L'OCCASION DE LA JOURNEE DU TELETHON 2025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GIRARD.

Monsieur GIRARD explique que cette année les recettes ont été de 624,30 € contre 184,25 € l'année dernière.

Madame le Maire constate une belle progression due à des activités qui ont généré un peu plus d'attractivité de la part des Garchois, et grâce également à une meilleure communication. Elle remercie donc les services.

Madame DUMONT souhaite faire une intervention, concernant le Téléthon, en son nom propre et pas au nom d'Unis Pour Garches. Elle tient à préciser qu'elle ne remet pas en cause le principe de la recherche médicale contre les maladies génétiques rares et lourdement invalidantes, cependant, parmi les travaux de recherche financés par l'AFM-Téléthon, figurent des recherches utilisant des embryons humains. Cette pratique est contestée d'un point de vue éthique car elle implique la destruction de ces embryons humains, et par ailleurs elle n'est pas indispensable sur le plan scientifique car il existe des alternatives connues et prometteuses aux

recherches sur les cellules souches embryonnaires. Les demandes de hébergement des dons qui permettrait de donner sans s'associer à ces pratiques contestables, ont toujours été refusées par l'association. Pour ceux qui ne souhaitent pas la suivre sur un argumentaire éthique, elle souhaite souligner un autre point qui doit tous les interroger, la recette récoltée samedi dernier s'élève à 624,00 €, elle comprend le triomphalisme du post Facebook de la mairie qui parle d'une magnifique somme, sachant que le Téléthon gardois avait rapporté en 2023 la magnifique somme de 184,25 €. Quoi qu'il en soit, et même en faisant largement appel aux bénévoles, l'organisation de cet événement occupe tout de même du temps de travail d'agents municipaux et a donc un coût pour la mairie. Elle demande si ce coût est justifié au regard des sommes récoltées. Elle ajoute que si la mairie veut s'engager dans des projets solidaires et citoyens, il n'en manque pas, à commencer par le développement de l'inclusion à l'Ecole des Sports. Enfin, elle indique que, dans la logique de son vote au Conseil Municipal du mois d'avril, elle votera contre ce rapport, en son nom propre.

Madame le Maire en prend note.

Monsieur MENEL indique que l'an dernier déjà la recette était très faible. Il estime qu'il serait possible de faire beaucoup mieux, notamment avec l'hôpital Raymond-Poincaré, et qu'une opération beaucoup plus forte sur le plan caritatif pourrait être réalisée en faisant intervenir beaucoup plus de personnes sur Garches, qui sont d'ailleurs prêtes à aider, comme c'était le cas auparavant au gymnase où les recettes étaient beaucoup plus importantes.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas abstention, un vote contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour

OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote contre

DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

27 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GIRARD.

Monsieur GIRARD rappelle, comme il a eu l'occasion de le faire déjà deux fois lors des commissions, les principes généraux qui ont présidé à cette proposition de subventions aux associations. Il explique que la Ville a essayé de reconduire au moins ce qui avait été attribué l'an passé, même si la stabilité n'est pas une fin en soi, puisque son objectif principal est bien d'attribuer de manière juste les fonds publics aux associations en fonction de leurs besoins, de leurs caractéristiques et de leurs demandes. Cette année, il a été également pris en compte les subventions indirectes données aux associations, à savoir les mises à disposition des salles, du matériel, des équipements sportifs, des fluides parfois, de l'entretien. D'autre part, la Ville a veillé à subventionner des associations locales, des demandes ont été faites de la part d'associations nationales mais celles-ci n'ont pas forcément été servies. La commune a essayé de ne pas pénaliser les associations qui sont bien gérées, qui ont un peu de trésorerie, à condition que cette trésorerie serve les intérêts de l'association et de ses adhérents. Les associations en développement ont également été favorisées, celles dont le nombre d'adhérents ou les services augmentent. Et enfin, la Ville a voulu préserver une certaine équité entre des associations dont l'objet ou les moyens sont équivalents, sauf évidemment besoins spécifiques qui justifieraient une différence.

Madame le Maire remercie les élus et les services municipaux pour les associations garchoises qui vont pouvoir bénéficier de leur subvention dès le mois de janvier.

Monsieur MENEL tient à remercier, en son nom propre et celui du groupe Unis Pour Garches, l'ensemble des dirigeants de toutes les associations, les bénévoles, et les responsables qui font un travail de grande qualité. Il pense que tous les élus de cette assemblée peuvent également se féliciter du travail magnifique effectué toute l'année et ajoute que les moyens sont les subventions. En ce qui concerne la délibération, il estime que le travail réalisé a été correct. Cependant, il indique être un peu gêné par le fait de réfléchir sur l'attribution de telle ou telle somme pour une association alors que des millions d'euros sont dépensés par ailleurs. Il précise que son groupe votera pour ce rapport.

Madame le Maire signale que Madame BAQUET et Monsieur GUERRA ne prendront pas part au vote. Elle précise qu'effectivement ils sont tous les deux au Conseil d'administration d'une association et qu'ils ne prennent donc pas part au vote.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	N'a pas pris part au vote
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	N'a pas pris part au vote
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour

GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

28 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ASSOCIATION CSAPC ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE félicite dans un premier temps Madame Christine RODRIGUES qui anime le CSAPC avec beaucoup d'énergie et d'engagement. La présente délibération vise à accorder une subvention de 53 000 € à cette association qui permet

d'organiser des manifestations festives, elle cite notamment la fête de la semaine dernière au cours de laquelle un spectacle a eu lieu pour les enfants du personnel et des cadeaux leur ont été distribués, ce qui est très apprécié par les agents. Elle ajoute que samedi prochain aura également lieu la fête du personnel. Elle explique par ailleurs que cette association, en-dehors de ces manifestations festives, sportives et culturelles, apporte des aides financières et morales aux agents de la commune.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour

EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

29 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET

L'ASSOCIATION AGLAE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

Madame le Maire donne la parole à Madame BAQUET.

Madame BAQUET explique qu'il s'agit de renouveler la convention avec l'association AGLAE pour l'année 2025. Elle rappelle que cette association participe à l'offre d'accueil des bébés sur la Ville par le biais de deux axes : la crèche familiale et la gestion des assistantes parentales. 84 enfants ont été accueillis par ce biais en 2023, et l'association fêtera l'année prochaine ses 25 ans. La Ville propose d'accorder une subvention de 163 000 € à l'association, 125 000 € pour la crèche familiale, et 38 000 € pour la partie gestion des assistantes parentales, ce qui est identique à 2024. Elle précise que, comme pour toutes les associations, une avance d'un tiers est versée en début d'année, ce qui évidemment bénéficie aux associations en termes de trésorerie.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour

THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Téreence	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour

HERZOG Philippe	Vote pour
-----------------	-----------

30 SOCIAL – SANTE – HANDICAP

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LE CLIC GERICO POUR L'ANNEE 2025 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Monsieur VERSPIEREN explique que la Ville est adhérente à l'association CLIC GERICO depuis 2003, ainsi que Saint-Cloud, Vaucresson et Marnes-la-Coquette. Le CLIC GERICO vise à favoriser et à permettre le maintien à domicile des personnes âgées. La convention fixe les modalités de participation de la Ville au prorata de la population, cette participation étant identique à celle de 2024, soit 29 000 €.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour

MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour

DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

31 SOCIAL – SANTE – HANDICAP

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU DISPOSITIF EN SOUTIEN AUX PLUS DEMUNIS GARCHOIS « SHOP'IN GARCHES » PENDANT LA PERIODE DES FETES DE FIN D'ANNEE 2024

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Monsieur VERSPIEREN explique que ce dispositif est renouvelé par la Ville depuis 2020. Pour cette année, il ne s'agit plus de chèques mais d'une carte préchargée à hauteur de 60 €, valable 1 an, que les Garchois identifiés pourront dépenser dans les commerces de Garches. Il précise qu'environ 200 cartes préchargées seront distribuées par le CCAS.

Madame le Maire ajoute que ce dispositif a deux objectifs : solvabiliser les familles qui en ont besoin en cette période de fêtes, et dynamiser les commerces de la Ville qui souffrent également de la crise.

Monsieur LEFEBVRE précise que plus d'une trentaine de commerces sont désormais inscrits au dispositif et qu'il est encore possible de s'inscrire tout au long du mois de décembre. Il ajoute que cette démarche fonctionne également depuis la simplification avec les cartes auprès des commerces.

Madame le Maire demande à Monsieur LEFEBVRE de donner des précisions sur les mesures visant à accompagner les commerces de la Ville.

Monsieur LEFEBVRE répond que la période de Noël étant cruciale, la Ville a souhaité accompagner les commerces en leur offrant des décorations de Noël. D'autre part, compte tenu des travaux en cours, la Ville les soutient au quotidien pour faire en sorte que l'impact des travaux soit le plus limité possible.

Monsieur VERSPIEREN ajoute que les cartes seront distribuées à partir du lendemain.

Madame DERMAGNE demande quels sont les critères de sélection et quelle est la méthode d'arbitrage dans la décision en faveur de ces 200 bénéficiaires.

Monsieur VERSPIEREN explique que ce sont 200 personnes inscrites au CCAS et qui sont en situation de fragilité économique.

Madame DUMONT demande si, de ce fait, ce sont des dossiers sociaux puisque le CCAS accorde des aides suite à la présentation d'un dossier.

Monsieur VERSPIEREN explique que ce sont, entre autres, des dossiers présentés par l'assistante sociale.

Madame DUMONT précise que les assistantes sociales ne sont pas mobilisées sur 200 foyers. Elle demande donc quels sont les critères d'attribution.

Madame le Maire explique que certaines personnes sont suivies par les assistantes sociales du Département mais que tout un travail est réalisé par le CCAS de la Ville qui connaît bien les familles rencontrant des difficultés. Par ailleurs, la commune sollicite des associations caritatives qui oeuvrent également sur le terrain et auprès desquelles elle recueille des noms de personnes qui apparaissent comme pouvant bénéficier de ce dispositif.

Madame DUMONT en déduit que c'est donc du déclaratif.

Madame le Maire demande quel autre système elle souhaiterait.

Madame DUMONT répond qu'elle souhaiterait des critères objectifs alors que Madame le Maire vient de dire que c'est du déclaratif.

Madame le Maire précise que ce ne sont pas des personnes qui se présentent pour demander une carte et que ce n'est donc pas du déclaratif.

Madame DUMONT n'est pas d'accord, elle indique que c'est l'association caritative qui va présenter des dossiers, et ajoute que les critères d'une association ne vont pas forcément être les mêmes que ceux d'une autre association. Elle explique en outre que, lorsque le CCAS accorde des aides, c'est encadré, les critères sont objectifs, et les dossiers sont présentés par l'assistante sociale.

Monsieur MENEL ajoute qu'ils souhaitent simplement comprendre comment la commune fonctionne dans le choix des personnes qui vont bénéficier de ces cartes. Elle suppose qu'il y a plus de 200 personnes qui sont aidées par le CCAS. Elle tient malgré tout à préciser qu'ils se réjouissent de ce dispositif et qu'ils ne sont pas en opposition, mais qu'ils veulent simplement comprendre comment ces 200 familles sont sélectionnées.

Madame le Maire explique que ces 200 familles sont dans le besoin. Elle ajoute qu'ils vont faire un cahier des charges et essayer d'établir une liste de critères mais qu'il sera de toute façon impossible de servir tout le monde.

Monsieur MENEL indique qu'il a justement abordé ce sujet lors de la commission. Il estime que beaucoup de personnes dans Garches rentrent dans les critères et ne sont pas répertoriées, il cite ainsi l'exemple de sa maman. Il se demande pourquoi une famille aurait droit à ce dispositif plus qu'une autre et estime que beaucoup de personnes sont oubliées.

Madame le Maire explique que, par exemple, les personnes à qui des chèques alimentaires sont distribués se retrouvent parmi ceux qui vont bénéficier de cette carte. Elle précise que, compte tenu des remarques de Madame DUMONT, les critères seront mis sur papier.

Madame BODIN ajoute que le CCAS suit des familles qui sont en grande difficulté et que ce sont ces familles qui sont concernées. Elle demande à Monsieur MENEL si sa maman est inscrite au CCAS.

Monsieur MENEL répond non.

Madame BODIN indique à Monsieur MENEL qu'il a donc sa réponse. Elle précise que ce sont des familles qui ont besoin de faire appel au CCAS et qui sont également repérées par les écoles lorsque le CCAS les accompagne pour un financement complémentaire afin de participer à des séjours.

Madame DUMONT ajoute que, par exemple dans le domaine scolaire, lorsque des bourses sont accordées aux familles, des critères objectifs existent.

Monsieur VERSPIEREN répond que c'est justement le rôle du CCAS de sélectionner les personnes qui sont dans le besoin, et qu'une personne suivie par le CCAS et qui demande une carte n'en bénéficiera pas forcément. Il ajoute qu'on ne peut pas remettre en cause le travail du CCAS.

Monsieur MENEL demande s'il est possible d'avoir la liste des personnes.

Madame le Maire répond non.

Monsieur VERSPIEREN demande à Monsieur MENEL s'il connaît le RGPD.

Madame LE MADEC demande si cette aide s'ajoute à l'allocation de 40 et 50 € donnée au CCAS en fin d'année pour les couples, à condition qu'ils soient bénéficiaires de l'aide communale complémentaire.

Madame le Maire lui répond que c'est effectivement en plus de cette allocation. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour

BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Tércence	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour

BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

32 SOCIAL – SANTE – HANDICAP

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE GARCHES POUR L'ANNEE 2024

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Monsieur VERSPIEREN explique que la commission communale pour l'accessibilité a eu lieu le 20 novembre.

Madame le Maire ajoute qu'un travail important est réalisé sur la Ville en matière d'accessibilité, même s'il est toujours possible de s'améliorer. Elle indique ensuite qu'il est pris acte de ce rapport.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour

BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour

BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

33 EDUCATION

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE GARCHES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION « OGEC » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION EN DECOULANT

Madame le Maire donne la parole à Madame OLIVA.

Madame OLIVA explique que, comme chaque année et conformément aux textes en vigueur, la Ville de Garches se doit de prendre en charge une subvention à l'école privée Jean-Paul II qui est sous contrat d'association depuis le 13 juin 2007. Les textes en vigueur mentionnent que cette subvention est calculée sur la base du coût d'un élève dans les écoles publiques. Comme l'an passé, il est proposé de ne subventionner que les élèves Garchois. Le montant de la contribution communale serait fixé à 1 845,29 € pour les élèves en maternelle, et 739,92 € pour les élèves en élémentaire. Elle précise que, pour la Ville de Garches, il n'y a pas d'enfant de moins de 3 ans dans les écoles publiques, ni dans les écoles privées. La présente convention sera conclue pour une durée de 3 ans. Cependant, au terme de chaque année, une nouvelle évaluation du coût de l'élève du public sera réalisée pour actualiser le forfait communal. Cette actualisation du coût sera effectuée chaque année par décision du Maire sur le fondement du nombre d'élèves scolarisés au sein des établissements publics et privés garchois. Elle explique ensuite que, sur un total effectif de 303 élèves, il y a 75 Garchois en maternelle, et 228 Garchois en élémentaire. Pour 303 élèves Garchois, la somme est donc de 307 395 €.

Monsieur HERZOG indique que son groupe apprécie que le montant de la subvention soit désormais basé sur les charges extraites de la comptabilité de la commune, ce qui lui permettra d'être mis à jour annuellement sur la même base. Néanmoins, malgré les informations données par les services, ils constatent que la maille de détails affichée est trop générale pour pouvoir suivre dans le temps l'évolution de ces charges, et aimeraient donc que celle-ci soit plus approfondie. Pour ce motif, son groupe s'abstiendra.

Madame le Maire répond qu'ils en veulent toujours plus et ajoute que c'est dans leurs gènes.

Madame DUMONT souhaite profiter de ce rapport pour faire une remarque sur un sujet qui a pris une ampleur démesurée dans le débat public, à savoir le financement de l'enseignement privé par l'État. Elle s'adresse principalement à ses collègues socialistes et leur suggère de lire le rapport d'information parlementaire des députés Paul Vannier et Christophe Weissberg sur cette question du financement public. Elle explique que ce rapport comporte, page 42, quelques chiffres très intéressants, qui sont des chiffres officiels fournis par la DAF du ministère de l'Éducation nationale : coût de scolarisation d'un élève dans le premier degré, pour le public 7 331 €, pour le privé 3 285 €, et dans le second degré, pour le public 10 339 €, pour le privé 5 662 €. Le coût moyen total d'un élève du privé représente donc 70 % du coût moyen total d'un élève du public. Sachant par ailleurs que le coût de l'élève du privé est financé seulement aux 2/3 par la dépense publique, contre 95 % pour l'élève du public. La conclusion est donc sans appel, l'élève du privé représente pour le contribuable une dépense équivalente à moins de la moitié de celle accordée à l'élève du public. Elle termine en indiquant que, compte tenu que c'est cette subvention qui garantira aux petits Garchois de Jean Paul II la possibilité de se laver les mains à l'eau chaude, c'est avec enthousiasme que le groupe UPG votera pour cette délibération.

Madame OLIVA précise que les petits de l'école Jean Paul II ne se sont jamais lavés les mains à l'eau chaude mais toujours à l'eau froide.

Madame le Maire indique que les propos de Madame DUMONT démontrent finalement que c'est une bonne opération pour les écoles privées de la Ville puisqu'on leur applique les tarifs correspondant au coût d'un enfant du public qui est plus élevé. Elle met ce rapport aux voix. Deux abstentions, Pas de vote contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour

OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Téreence	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour

DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

34 EDUCATION

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU SEJOUR DE LA PERIODE ESTIVALE 2025 DES CENTRES DE LOISIRS

Madame le Maire donne la parole à Madame OLIVA.

Madame OLIVA explique que l'accueil de loisirs élémentaire des 4 Vents organise deux mini-séjours d'une semaine durant l'été. Les mini-séjours sont ouverts aux enfants de 6 à 11 ans et sont réservés en priorité aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs des 4 Vents depuis septembre 2024. Pour l'été 2025, il est proposé deux mini-séjours : du 7 au 11 juillet à la base de loisirs des Jablines (77), ce séjour se déroulera dans une base de loisirs en pleine nature située à 1h30 de Garches, la thématique est la découverte de la nature et multi-activité, 24 enfants de 6 à 11 ans pourront profiter de ce mini-séjour. Du 14 au 18 juillet, un autre séjour aura lieu à la ferme pédagogique de St Hilliers (77), le mini-camp est au cœur de la ferme et des activités à la carte seront proposées sur le thème de la ferme. Si ce séjour n'est pas faisable, compte tenu entre autres des conditions climatiques ou d'agrément par la FDJES, celui-ci pourra être remplacé par un séjour dans une base de loisirs. Pour ces deux mini-séjours, la participation des familles sera fixée selon le taux d'effort. Cette année, il est proposé une augmentation pour tenir compte de l'inflation de 2 %. Elle précise ensuite le prix défini pour la durée d'un mini-séjour, à savoir : taux d'effort 8,51 %, tarif plancher 44,04 €, tarif plafond 127,75 €, et tarif hors Garches 201,25 €.

Madame LE MADEC indique que son groupe s'abstiendra car ils estiment toujours regrettable que l'effort financier consenti par la commune pour la prise en charge de ces séjours s'accompagne toujours d'une barrière à l'entrée pour les familles les plus modestes du fait du tarif plancher payable par toutes les familles de quotient familial inférieur ou égal à 517 €.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 2 abstentions, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour

MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour

PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

35 COMMERCE DE PROXIMITE ET ARTISANAT

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LEFEBVRE.

Monsieur LEFEBVRE explique que la Ville a la possibilité d'autoriser jusqu'à 12 dimanches travaillés par an, une mesure d'équilibre qui respecte à la fois le cadre qui entoure le repos dominical et qui permet également de soutenir les commerces de la commune dans un contexte économique particulièrement difficile et qui ne va pas s'arranger dans les semaines et mois qui viennent. Les dimanches ont été choisis en concertation avec les commerces. Il rappelle que c'est absolument essentiel pour la bonne santé économique des commerces et parfois même pour leur survie.

Madame DUMONT croit pouvoir dire, sans orgueil, qu'il s'agit de *sa* délibération puisque, comme Madame le Maire l'a souligné lors d'un précédent Conseil Municipal, elle vote avec constance contre cette proposition de dérogation au repos dominical depuis 2014. Elle a même envisagé de ne pas intervenir cette année, mais elle estimait qu'il ne fallait pas manquer à la tradition. Elle précise que, depuis 10 ans, elle a donné tous les arguments possibles et imaginables contre cette autorisation. Elle s'adresse à l'ensemble des élus et leur rappelle

combien le fait d'être mobilisé pour tenir un bureau de vote le dimanche est pénible pour la vie de famille, la vie sociale, et les activités sportives. Elle ajoute à cela l'absurdité qui voudrait que le jour de la fête des mères ou des pères, par exemple, les Garchois éprouvent l'impérieux besoin de se précipiter en masse dans les magasins précisément ces jours-là. Mais aujourd'hui, elle tient à souligner quelque chose qui a peut-être échappé à l'ensemble des élus jusqu'à présent, c'est un sujet qui unit, dans une même volonté de défendre la dignité de l'homme au travail, l'église catholique et la CGT. A ceux qui ont des convictions religieuses qu'ils voudront respecter, à ceux qui ont une sensibilité de gauche, à ceux enfin qui pensent au coût économique de ces ouvertures et qui savent bien que les frais de fonctionnement seront difficilement équilibrés par les recettes, surtout à Garches, elle lance un appel, à savoir de se retrouver dans un vote commun contre cette délibération absurde.

Madame le Maire a peur que Madame DUMONT soit assez seule sur le sujet.

Madame DUMONT explique d'autre part à Monsieur LEFEBVRE qu'un commerce, quelles que soient la nature de son activité et sa localisation, peut ouvrir le dimanche sans autorisation préalable si aucun salarié n'est requis pour cette ouverture. Elle voudrait donc savoir si ce cas de figure se présente à Garches, et si oui, s'il y a des contrôles.

Monsieur LEFEBVRE répond qu'effectivement ce cas de figure doit se produire, mais il n'est pas sûr que cela nécessite un contrôle. Il tient à rappeler à Madame DUMONT que ce qui fait le bien vivre de la Ville c'est de pouvoir le dimanche aller boire un café et manger un petit croissant.

Madame DUMONT précise que c'est différent car ce sont des métiers de bouche.

Monsieur LEFEBVRE approuve mais ajoute qu'il n'est pas sûr que l'ouverture du reste des commerces de détail sur 11 dimanches soit une remise en cause du principe même du repos dominical.

Madame DUMONT n'est pas d'accord car, compte tenu que la délibération propose de voter une dérogation, c'est bien une remise en cause.

Monsieur HERZOG indique que, comme les années précédentes, son groupe s'abstiendra sur cette délibération. Ils sont conscients que l'évolution de la société fait que tout est ouvert tout le temps, mais ils estiment que ce qui existait auparavant, à savoir 6 journées au lieu de 11, était suffisant.

Madame le Maire précise qu'il n'y a aucune obligation et que, d'ailleurs, la plupart des commerces sont fermés. Elle met ce rapport aux voix. 2 abstentions, 1 vote contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour

MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour

PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

36 COMMERCE DE PROXIMITE ET ARTISANAT

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LA CCI DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE PRESENT AVENANT

Madame le Maire donne la parole à Monsieur LEFEBVRE.

Monsieur LEFEBVRE explique que la Ville a souhaité, dans le cadre des fêtes de Noël qui sont une période cruciale pour les commerces, leur offrir des décorations de vitrines. La commune a donc procédé à la rédaction d'un avenant dans le cadre de la convention qui existait déjà avec la CCI, dans lequel a été intégrée cette opération des vitrines de Noël. Il ajoute que les commerçants sont ravis et que l'artiste en question est une artiste garchoise.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour

BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

37 CIMETIERE

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIFUREP POUR L'ANNEE 2023

Madame le Maire donne la parole à Monsieur EL AHMAR.

Monsieur EL AHMAR explique que ce rapport résume les actions, les résultats et les points essentiels concernant l'année précédente. Il comporte également les avis des différentes commissions qui ont été consultées.

Monsieur HERZOG précise que, lorsque le rapport a été discuté en commission, il a constaté qu'un certain nombre d'élus ne connaissaient pas les tenants et aboutissants de l'adhésion de la Ville, en effet beaucoup pensaient que ce rapport concernait simplement la prise en charge des indigents, alors que la totalité des Garchois peuvent en bénéficier, à des coûts beaucoup plus

intéressants par rapport à d'autres entreprises. Il lui semblerait donc j
Garchois.

Madame le Maire indique qu'il est pris acte de ce rapport.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour

DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Absent
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

Elle remercie l'ensemble des élus pour cette dernière séance de l'année. Elle remercie également les services pour le travail qu'ils ont accompli afin que cette séance se déroule. Elle souhaite un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année à tous les élus.

Madame le Maire lève la séance à 20h18.

La secrétaire de séance
Sylvie THOMAS-DURIER

